

LORSQU'UNE COLLECTION DE CARTES RACONTE L'HISTOIRE AGRAIRE DE L'EST ALGÉRIEN

Menouba HAMANI*

RÉSUMÉ De l'occupation turque à la révolution agraire, un siècle et demi de bouleversements fonciers sont analysés à travers une collection de cartes retraçant l'histoire de l'espace agraire de l'Est Algérien (1).

• ALGÉRIE • ORGANISATION SPATIALE
• STATUT FONCIER • STRUCTURE AGRAIRE

ABSTRACT The transformation of territory over a century and a half from the Turkish occupation to the agrarian revolution are analysed through a map sequence which illustrates the agrarian history of eastern Algeria (1).

ALGERIA • LAND REGULATION • LAND
TENURE • SPATIAL ORGANISATION

RESUMEN De la ocupación turca a la revolución agraria, siglo y medio de cambios radicales del catastro se analizan a través de una colección de mapas que describen la historia del espacio agrario del Este algerino.

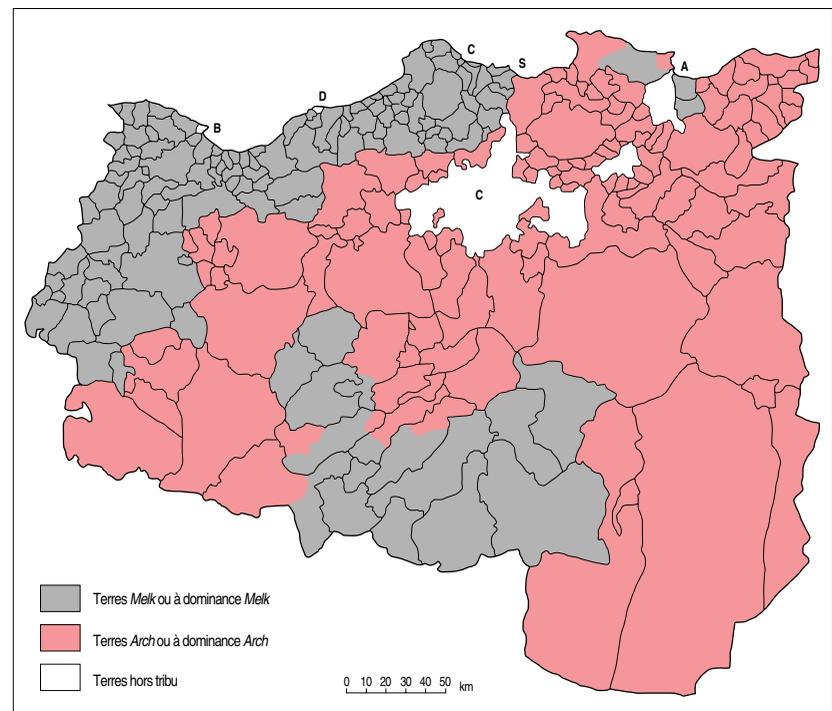
• ARGELIA • ESTATUTO CATASTRAL • ESTRUC-
TURAS AGRARIAS • ORGANIZACIÓN ESPACIAL

L'Est Algérien a des structures agraires très différenciées dans l'espace et dans le temps. Une collection de cartes (fig. 1, pp. 2 et 3) permet d'en rendre compte; elle suppose plusieurs lectures.

Une lecture verticale: le jeu de force privé-public

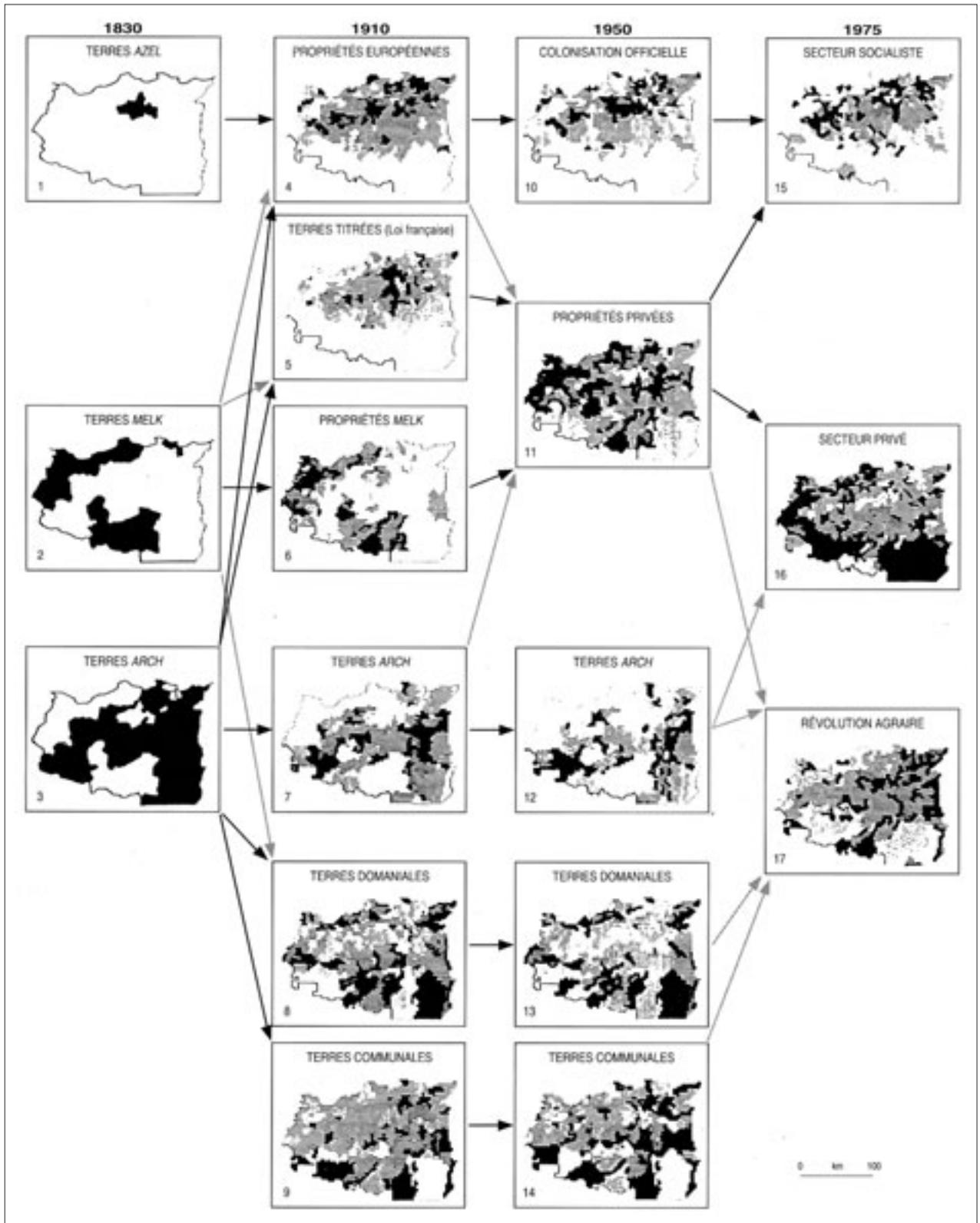
En 1830, deux statuts coexistaient en Algérie: statut *melk*, c'est-à-dire privé, selon le droit coutumier, et statut *arch*, c'est-à-dire collectif, dans lequel la terre était propriété de la collectivité et confiée en jouissance aux familles. La montagne était plutôt de statut *melk*, la plaine de statut *arch*.

Un troisième statut avait été créé par le pouvoir turc: le statut *azel*, relatif aux terres relevant du bey (gouverneur) et confiées en apanage à de grands dignitaires; elles étaient nombreuses autour de la ville de Constantine (fig.2).

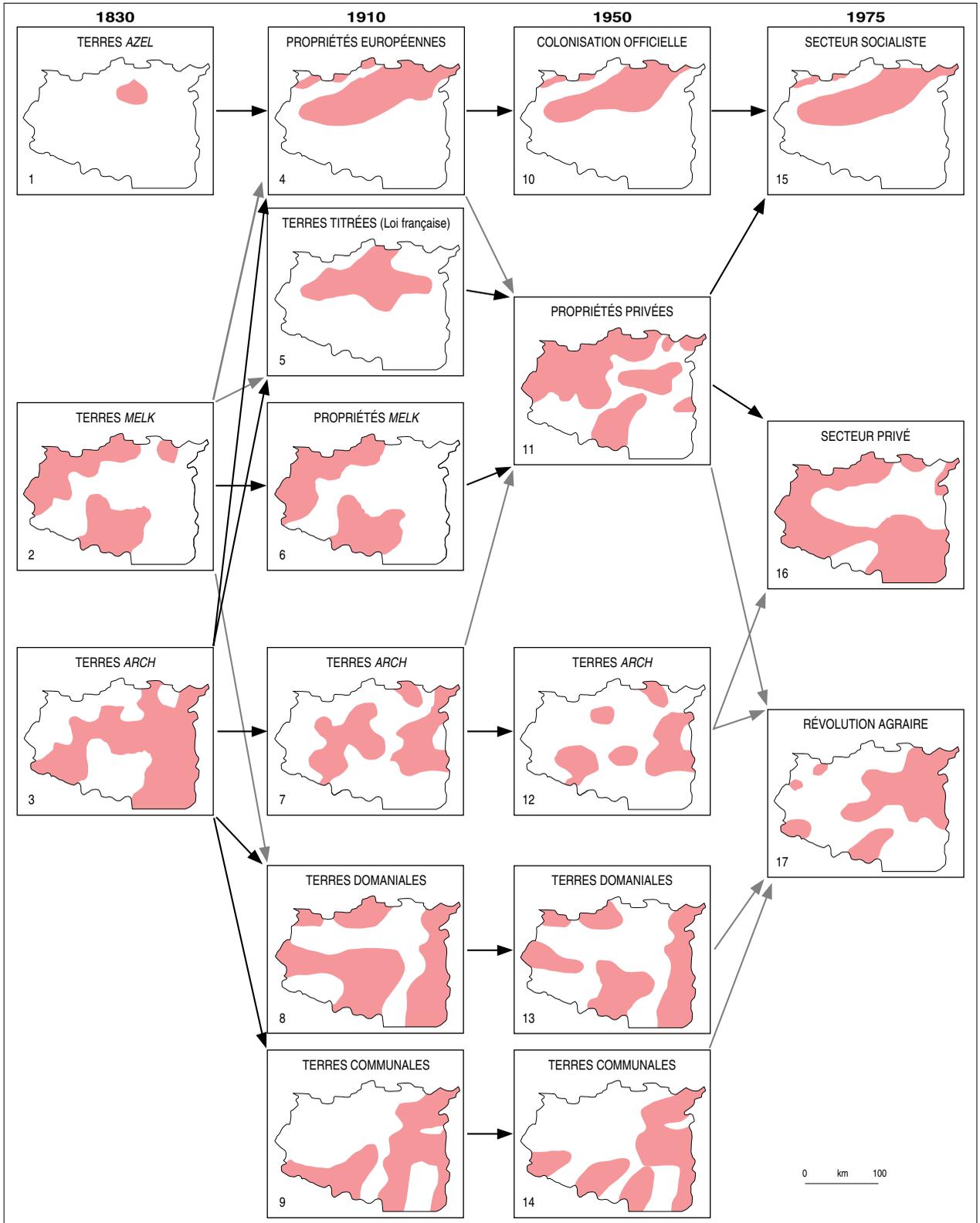


* Institut des Sciences de la Terre, Université de Constantine, Algérie.

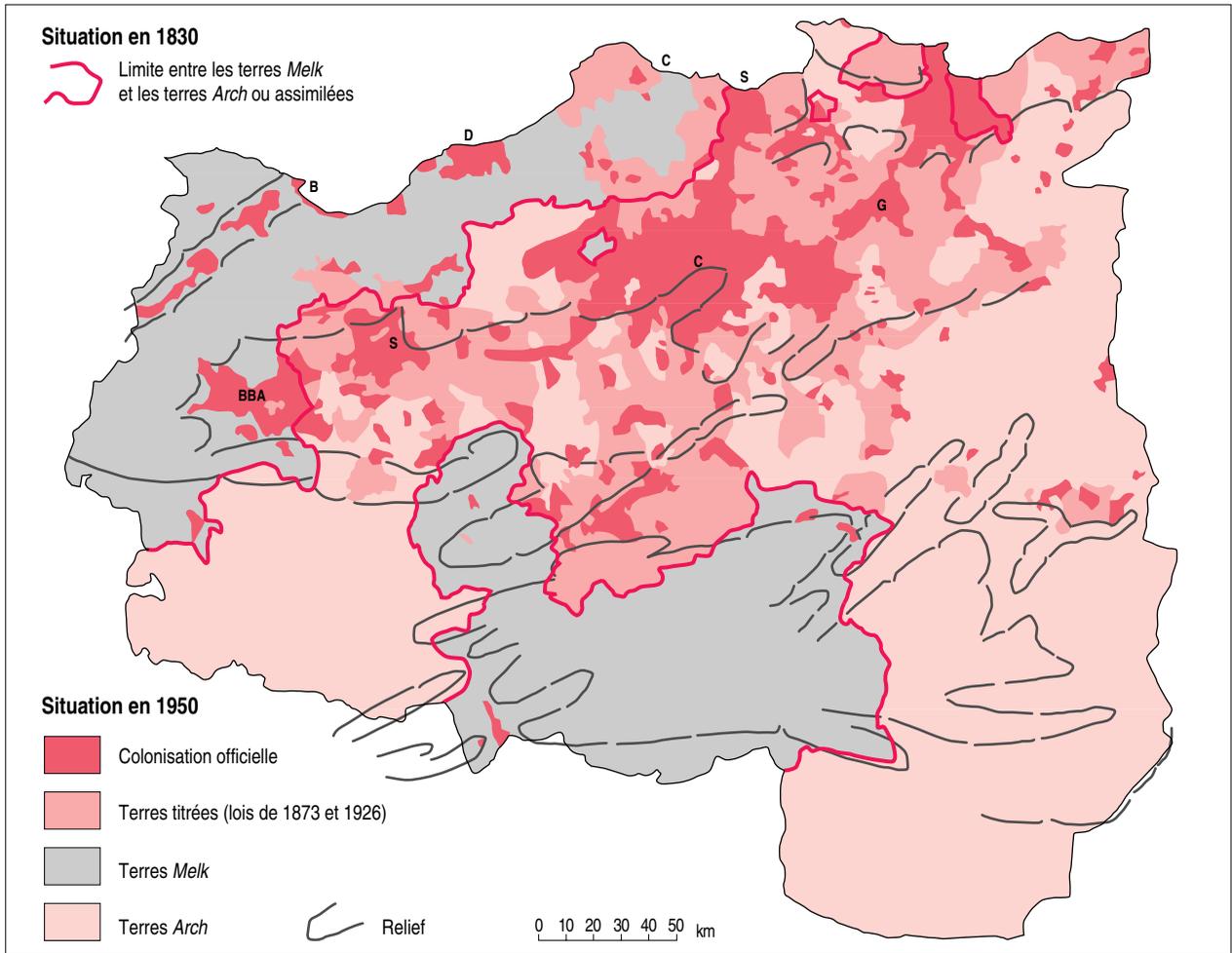
2. Situation des terres à l'époque pré-coloniale
Source: A. Badjadja et Cadastre de Constantine.



1. bouleversements et continuités à travers le temps et l'espace



Réalisation: M. Hamani



3. Situations foncières en 1830 et 1950

En 1910, la dualité *melk-arch* a éclaté en six statuts fonciers. Les terres non directement cultivées ont été soustraites aux collectivités et érigées en terres domaniales et communales. Une partie des terres cultivées a constitué la propriété européenne, ainsi que les terres titrées algériennes; ces deux statuts se sont imbriqués d'autant plus étroitement que ce sont les terres susceptibles d'intéresser la colonisation qui furent titrées.

En 1950, la colonisation officielle domine au Centre-Nord, sur les terres les plus fertiles. Les terres *arch* sont dispersées et occupent des espaces réduits. Par contre, le secteur privé est omniprésent, car cette dénomination regroupe statistiquement à la fois les terres coloniales privées, algériennes titrées, et *melk*. Les terres domaniales et communales occupent les franges (fig. 3).

En 1975, à la trilogie foncière inaugurée par la révolution agraire, correspond une trilogie spatiale marquée par:

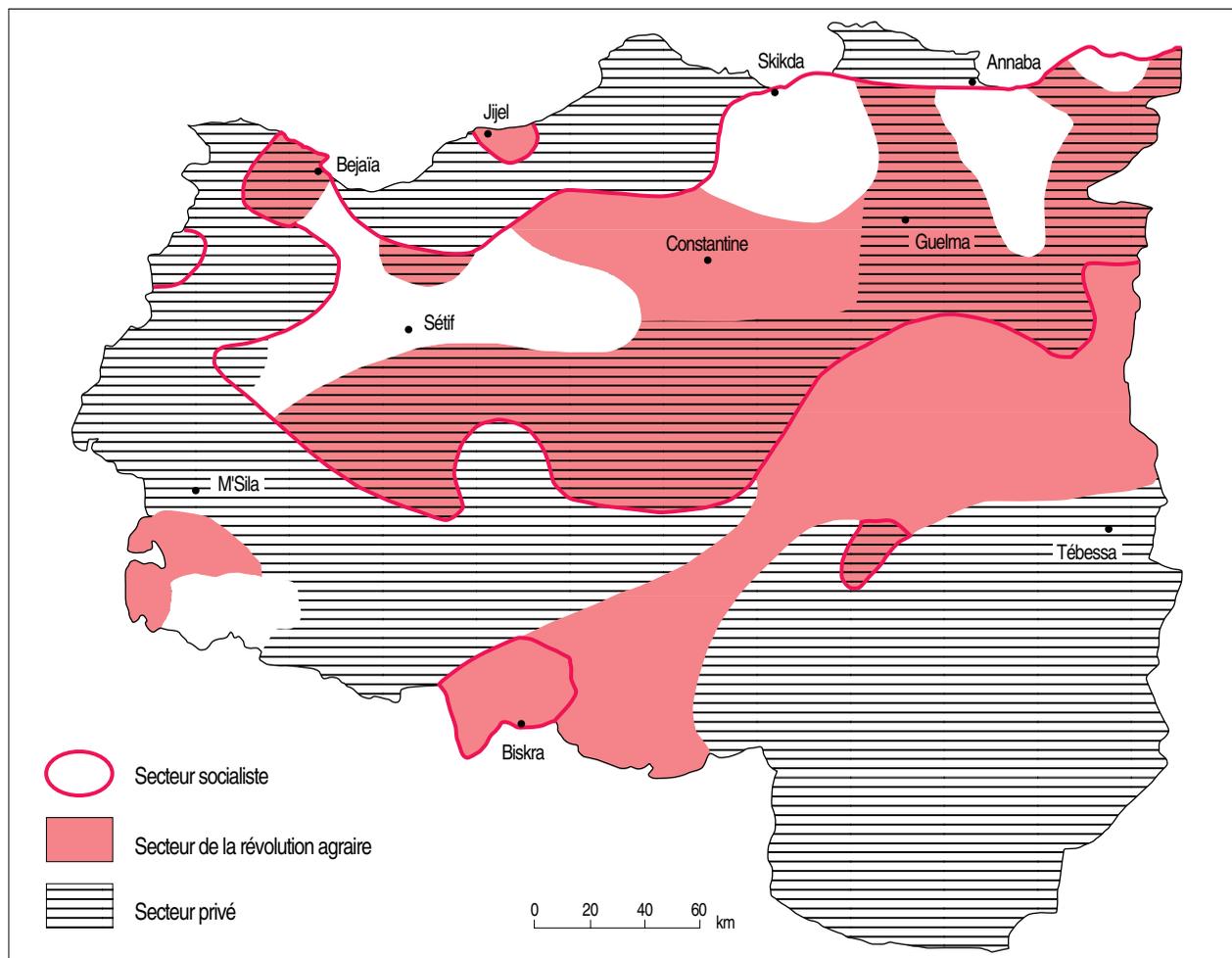
- le secteur socialiste des plaines littorales, des hautes plaines et du Nord-Est;

- le secteur privé de la couronne montagneuse en petite Kabylie, Bibans, Hodna - Aurès - Nememchas;
- le secteur de la révolution agraire, plus ou moins diffus, avec cependant une répartition maximale dans les hautes plaines et le Nord-Est (fig. 4).

Une lecture latérale

Lue de gauche à droite, la collection de cartes fait apparaître le maintien de certains ensembles spatiaux à travers les changements de dénomination ou de statut (fig. 1). En particulier sont visibles:

- la permanence des terres *melk*-privées (cartes 2, 6, 11 et 16);
- la continuité spatiale entre les terres *azel*, les propriétés européennes et le statut socialiste de 1975 (cartes 1, 4, 10 et 15);
- la contraction progressive des terres *arch* (cartes 3, 7 et 12), qui finissent par éclater en 1975 entre le secteur privé (carte 16) et le secteur de la révolution agraire (carte 17).



4. La trilogie foncière (1975)

Une lecture globale: mutations et permanences

Les fondements de départ du système foncier algérien, traduits par la dualité *melk-arch*, étaient fort marqués. Ils se partageaient l'espace, et correspondaient à deux sociétés agraires fondamentalement opposées: l'une paysanne et montagnarde, fortement attachée au sol; l'autre agro-pastorale, dont la cohésion était fondée sur les liens de sang.

L'attitude face à la colonisation fut très différente: forte résistance de la première, fragilité et compromission de la seconde. L'aboutissement de ces processus se manifeste par l'apparition d'une trilogie foncière dans les années 1975: secteur socialiste (domaines autogérés), secteur de la révolution agraire (coopératives) et secteur privé.

Ainsi, les biens *azel*, *arch* et quelques biens *melk* ont soutenu le secteur socialiste, sur les meilleurs sols de l'Est Algérien. Les biens *arch* ont soutenu le secteur de la révolution agraire, dans les plaines et les montagnes de l'Est, sur des sols de

valeur moyenne. Quant aux biens *melk*, ils ont soutenu le secteur privé, essentiellement sur la couronne de montagnes.

Par-delà les multiples transformations subies par le foncier, on ne peut qu'être frappé par la permanence de certains ensembles spatiaux; les statuts changent, les limites demeurent. Depuis 1975, l'évolution a encore modifié les statuts présentés ici, puisque secteur socialiste et coopératives de la révolution agraire ont été regroupés en un secteur «d'exploitations collectives», face aux exploitations privées individuelles. La dualité foncière actuelle s'enracine dans les données du début du XIX^e siècle.

(1) HAMANI M., 1985, *De la tribu à la révolution agraire, les statuts fonciers dans l'Est Algérien*, Montpellier, Thèse de 3^e cycle.

